JUGEMENT DE CELUI QUI NE PRIE QUE DURANT RAMADAN

Publié par Cheikh Ahmad An-Najmi. Publié dans Jeûne du Ramadan

Jugement de celui qui ne prie que durant ramadan
Cheikh Ahmad Ibn Yahya An-Najmi

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 09

Question :
Un homme ne prie que durant ramadan, quel est donc le jugement de son jeûne ?

Réponse :

Celui-ci, c'est comme s'il n'avait ni prié ni jeûné.

[Fin de la réponse de Cheikh Ahmad Ibn Yahya An-Najmi, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com